

MOTION

La Chambre d'Agriculture des Landes, réunie en session, « spéciale tempête », le 9 mars 2009 sous la présidence de Dominique GRACIET,

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

- **Constatant la disparition** entre 2000 et 2006 de **3 000 ha de SAU** dans le seul département des Landes
- **Très interrogative** des nombreux projets de développement de « **fermes photovoltaïques** » sur les terres agricoles et forestières ,
- Vu par ailleurs les **nombreux projets d'infrastructures** autoroutières ou ferroviaires, zones d'activités et terrains constructibles qui consomment du foncier agricole,
- **Au regard des conséquences de la tempête Klaus** du 24 janvier et des 230 000 ha de forêts détruits à plus de 40%, ainsi que des difficultés qu'auront les sylviculteurs à reboiser

La Chambre d'agriculture des Landes :

- **Demande que le potentiel de terres agricoles dans le département des Landes soit protégé**
- **Demande en conséquence de privilégier en priorité le développement du photovoltaïque sur les toitures, les friches industrielles ou terrains appartenant à l'Etat**
- **se prononce pour que les porteurs de projets de photovoltaïque paient la taxe sur le reboisement** afin que celle-ci alimente un fonds d'incitation à la reforestation **géré à l'échelle de l'Aquitaine ou de la France en faveur de la sylviculture**
- **Souhaite que les augmentations naturelles de surfaces boisées soient prises en compte dans le cadre des compensations liées aux projets de photovoltaïque en forêt**

Le Président



Dominique GRACIET